

WARAA

Les Vainqueurs

Interview de M. ADOYI Essowavana,
Commissaire des Impôts à l'OTR P5

« La facture normalisée va nous permettre d'améliorer le recouvrement de la TVA de plus de 20%... Lorsque nous allons enregistrer une augmentation de recette au niveau de la Taxe sur la Valeur Ajoutée, nous enregistrons aussi dans la même période une augmentation en termes de l'impôt sur les sociétés »



Hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses 04 Février 2015 N° 058 - Prix 250 F CFA

Dossier enquête / Acte 1

La SAFER face à un crime économique
Plus de 32.400.000 francs
de manque à gagner par l'Etat
au poste de peage de Zanguéra P4



CAP 2015 dans les savanes

Fin de la ballade de
J-P Fabre et compagnie P7

Amélioration du climat des affaires au Togo P6

Le gouvernement réduit les
coûts de la création d'entreprises

Passage du Prima de l'Eglise du
Seigneur Aladura Universel au Togo P2
Dr RUFUS OKIKIOLA OSITELU salue
l'émergence du Togo et prie POUR le
bon déroulement de l'élection présidentielle



10^{ème} anniversaire de la disparition du père de la nation



Gnassingbé Eyadéma, P3
homme de paix et de dialogue

Zoom sur le secteur des
mines et de l'énergie P2
Des progrès remarquables,
ces cinq dernières années

Passage du Prima de l'Eglise du Seigneur Aladura Universel au Togo Dr RUFUS OKIKIOLA OSITELU salue l'émergence du Togo et prie POUR le bon déroulement de l'élection présidentielle

L'Eglise du Seigneur Aladura Universel du Togo a reçu la semaine dernière une délégation conduite par son N°1 mondial. Après une visite effectuée en Côte d'Ivoire, et au Ghana, le prima Révérend Dr Rufus Okikiola Ositelu et l'Archevêque John Ogunsilé, administrateur général de l'Eglise sont arrivés au Togo pour se rendre compte de l'extension de l'église Aladura au Togo afin de galvaniser les fidèles dans l'accomplissement de l'œuvre de Dieu. L'autre objectif de leur visite était de prier pour la pérennisation de la paix au Togo et le bon déroulement de l'élection présidentielle à venir.

A l'issue de sa visite, Le Prima

Révérend Dr Rufus Okikiola Ositelu a été satisfait du travail que l'Eglise du Seigneur Aladura Universel du Togo dirigé par l'Archevêque Siméon Esan abat. Il a alors invité les fidèles de son église à exceller davantage dans l'œuvre de Dieu. Le Prima a été aussi impressionné par les différents changements qui s'opèrent au Togo. Après son passage en 2007, il a remarqué que le pays devient de plus en plus beau. Il fait alors mention des infrastructures routières et l'électrification de routes. Le Rév. Dr Rufus Okikiola Ositelu a alors attiré l'attention des fidèles de l'église Aladura Universel au Togo et du peuple togolais sur la nécessité de respecter les



lois de la nation et la préservation du climat de paix et de sécurité afin de permettre aux autorités de poursuivre le développement

du pays. Dans cette optique, il exhorte le peuple togolais à voter dans la paix pour celui qu'il choisira.

Fondé en 1925 au Nigeria,

l'Eglise du Seigneur Aladura (Intercesseur) est l'une des premières églises fondées en Afrique avant de s'étendre dans le monde entier. Son siège est à Ogéré au Nigéria. Elle compte aujourd'hui plus de 6,8 millions de membres et fait partie du Conseil Mondial des Eglises. Selon le prima, l'église Aladura est oecuménique en regard, évangélique en mission, pentecôtiste en pouvoir, biblique en action, prophétique en ministère et sociale en responsabilités et non une secte comme l'opinion générale le dit. Elle s'est installée au Togo, en 1961. Son siège national est à Avédji.

La Rédaction

Zoom sur le secteur des mines et de l'énergie Des progrès remarquables, ces cinq dernières années

Le secteur des mines et de l'énergie est un secteur clé dans le développement de tout pays. Le gouvernement avec en tête le Chef de l'Etat s'est toujours montré préoccupé, en témoignent les multiples efforts fournis dans ce domaine ces cinq dernières années en vue de relancer véritablement l'économie nationale.

En ce qui concerne le sous secteur mines et énergie par exemple, depuis 2010, la Direction Générale des Mines et de la Géologie (DGMG) a mené un certain nombre d'activités dont la réalisation concoure au développement du pays.

Au niveau des recherches géologiques et minières, les cinq (5) dernières années ont été marquées dans notre pays par les travaux suivants:

L'évaluation du potentiel minier, énergétique et ressources en eau du Togo

Réalisée par la société RTI de France, cette étude a introduit les nouvelles technologies spatiales apparues et développées au cours des 10 dernières années, dont les applications majeures permettent d'embrasser d'un regard nouveau, l'ensemble des ressources naturelles, eau, énergie et potentiel minéral de notre pays.

Elle a conduit à la compilation et à une homogénéisation de toutes les données collectées dans un Système d'Informations Géographiques compréhensible, homogène et révisable à l'échelle globale du pays.

Les travaux de sondages sur le gisement de fer de Bassar

Sur la base des recommandations



faites à l'issue des travaux de la société RTI, une mission de sondages carottés sur l'ensemble des formations à hématites de la zone de Bassar a été confiée à la société

BENZU (Afrique du Sud).

Cette mission qui avait pour but d'évaluer qualitativement et quantitativement le gisement de fer de la zone vient d'achever la phase de terrain. Les échantillons prélevés sont expédiés à l'étranger pour des analyses spécialisées. Les résultats d'analyses et le rapport de la mission sont attendus.

Les autres activités de recherche

En dehors de ces principales études, plus de cent cinquante (150) permis de recherche couvrant une superficie cumulée d'environ 150 000 Km² (24% du territoire) ont été attribués à des sociétés minières privées sur des sujets divers comme : le manganèse, le nickel, le chrome, le zinc, l'uranium, l'ilménite le fer, les pierres ornementales, les pierres marbrières, les matériaux de construction, l'or et les phosphates. Parmi

ces sociétés, nous pouvons citer: la SNPT, POMAR, SCANTOGO Mines, RRCC, G&B, Global Merchants Sarl ; SAD, Midnight Sun, Togo Or, Société Générale des Mines, STII, Panafrican Gold Corporation Togo, TERRA METAUX RARES, etc. Sur le plan de l'exploitation, la Direction du Développement et du Contrôle Miniers a instruit un certain nombre de dossiers et préparés des permis et autorisations d'exploitations qui ont été délivrés à plusieurs opérateurs minières. On distingue :

Les autorisations d'exploitation artisanale pour le compte des sociétés TECH-MINES (or), Option Transit (gravier), Ets 3 TR, Ets JESUS SAUVE, SILME-BTP Sarl, PRO-SERVICES, GRANUTOGO, TANSAXES, GTOA Sarl (sable).

Suite à la p 6

Siège : Derrière EPP Kélégougan
Tél : 90-02-52-45 / 22-35-81-95
E-mail : micheltchadja@yahoo.fr
c/s Casier N° 087. 13BP152
LOME-TOGO

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Michel Yao TCHADJA
(alias Ezi Akoma)
Cel : 90-02-52-45 / 22-32-92-57

SECRÉTAIRE DE REDACTION

Pamphile S. NUMENYA

REDACTION

EZI Akoma
W. Maléki
Achile
A. Fic
Hubertine Akouvi
SénaLeLibrePenseur

INFOGRAPHISTE

Pamphile S. NUMENYA

IMPRIMERIE

La Colombe
Tirage : 3.000 Exemplaires
Récupéré N° 0471/29/05/13/HAAC

Annonces et pubs :
appelez le 90-02-52-45

**Retrouvez
votre journal
WARAA
Les Vainqueurs
chaque jeudi
dans les kiosques**

Numéros Utiles

CHU Tokoin :	22-21-25-01
CHU Campus :	22-25-77-68
	22-25-47-39
	22-25-78-08
Commissariat Central :	22-21-28-71
Sûreté Nationale :	22-22-21-21
Pompiers :	118 ou 22-21-67-06
Gendarmerie (Secours et assistance)	172 ou 22-22-21-39
Police secours	117

10^e anniversaire de la disparition du père de la nation **Gnassingbé Eyadéma, homme de paix et de dialogue**



Le peuple togolais commémore ce 05 février le 10^e anniversaire du rappel à Dieu de feu Gnassingbé Eyadéma. En effet, après 38 ans de pouvoir celui qu'on appelle affectueusement «le père de la nation» a tiré sa révérence le 05 février 2005. Ce long règne a permis au Togo petit pays de l'Afrique occidentale de faire des progrès significatifs dans plusieurs domaines. Au plan économique, il faut signaler que le boom phosphatier des années 74 a permis au Togo de se lancer dans une politique de grands travaux, politique qui s'est traduite par la construction d'un complexe hôtelier, les aéroports de Lomé et Niamtougou, les palais des congrès de Kara et Lomé, la radio Kara, les lycées et collèges dans presque toutes les préfectures du pays etc.

Au plan politique, tous les observateurs sont unanimes pour reconnaître que sous feu président Eyadéma, le Togo était un havre de paix. Une stabilité qui a profité aux hommes d'affaires étrangers comme nationaux pour faire fortune.

Sur le plan international, feu président Eyadéma a joué un rôle de premier plan dans la mise en place des orga-

nisations sous-régionales. On peut citer le Conseil de l'Entente, la Communauté des Etats de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO) dont il est le co-fondateur avec l'ex-président nigerian Yacubu Gowon. Il a surtout été sollicité comme médiateur pour régler des crises en Afrique. L'homme de paix et de dialogue a offert ses bons offices dans des conflits qui opposaient les frères tchadiens, le Mali et le Burkina Faso (guerre de la Banda d'Agacher à Noël 1985), la guerre civile du Libéria 1999 à 2002, celle de Sierra Leone 1991-2002, celle de la Guinée Bissau et la Côte d'Ivoire.

Au total, après 38 ans de règne, Gnassingbé Eyadéma est parti laissant un pays en paix et en sécurité avec ses voisins. Mais comme tout homme, Gnassingbé Eyadéma n'était pas un ange; il n'était pas non plus un diable. Il a pris le pouvoir dans un contexte qui explique la suite de son action politique. Seule l'histoire fera la part des choses. Paix à son âme.

Qui était au juste l'homme ?

Gnassingbé Eyadéma, né le 26 décembre 1935 à Pya et décédé le 5 février 2005 à bord de

l'avion présidentiel qui l'évacuait pour des soins vers la France, était un militaire et homme politique. Il a occupé durant 38 ans, de 1967 à sa mort, le poste de président de la République. En 1999, avec le décès du roi Hassan II du Maroc, il devient le doyen des chefs d'État en Afrique.

Issu d'une modeste famille paysanne protestante, Eyadéma Gnassingbé est né le 26 décembre 1935 à Pya, dans le nord du Togo, de Gnassingbé et de N'danida, qui sera connue plus tard comme Maman N'Danida. Il perd son père très tôt, qui aurait succombé après avoir été passé à tabac à la suite d'une altercation avec des éléments de l'armée coloniale, les fameux Abongosodja, dirigés au moment des faits par un certain Alfa Wissi, originaire de la même région que Gnassingbé, dans des circonstances obscures.

Carrière militaire
Très jeune Eyadéma part pour Ouidah au Dahomey voisin, actuelle République du Bénin, où il se fait recruter dans les rangs de l'armée coloniale française en 1954. Envoyé en Indochine puis en Algérie, il gravit rapidement les échellons jusqu'au grade de sergent à la fin de la guerre. À la suite de l'indépendance politique du Togo et à la fin de la Guerre d'Algérie, Eyadéma et d'autres combattants indigènes de l'armée coloniale sont démobilisés et rentrent dans leur pays d'origine, nouvellement indépendants.

A leur retour, le Togo de Sylvanus Olympio a refusé d'incorporer les démobilisés dans la gendarmerie nationale togolaise qui à l'époque comptait 300 hommes et une seule caserne de gendarmerie à



Lomé, sous le commandement du commandant Georges Maïtrier, gendarme français envoyé au Togo comme coopérant et conseiller militaire du chef de l'État togolais. Deux ans après le coup d'Etat de 1963 il devient le 1^{er} novembre 1965 chef d'état-major des armées avec le grade de lieutenant-colonel. Le 13 janvier 1967, face aux troubles récurrents dans le pays et suite à la demande populaire, Gnassingbé Eyadéma renverse Nicolas Gru-

nitzky, second président de la République et prend le pouvoir. Le 15 avril, il devient officiellement président de la République, chef du gouvernement et ministre de la défense. En 1969, il fonde le Rassemblement du peuple togolais (RPT). Le 9 janvier 1972, il est confirmé à la tête de l'État par un plébiscite. Il sera réélu à cinq reprises en 1979, 1986, 1993, 1998 et 2003).

W. Maléki

Dossier enquête / Acte 1

La SAFER face à un crime économique

Plus de 32.400.000 francs de manque à gagner par l'Etat au poste de peage de Zanguéra

Le Togo depuis un moment a décidé de rénover et d'entretenir son réseau routier. Cette volonté s'est traduite, non seulement par le lancement de vastes chantiers de construction de routes mais aussi par la création de la Compagnie Autonome des Péages et d'Entretien Routier (CAPER) qui s'est transformée plus tard en Société Autonome de Financement d'Entretien Routier (SAFER). Cette structure a maillé le réseau routier togolais en mettant sur pied pas moins de sept postes de péage à savoir le poste de péage de Mongo, de Défalé, d'Alédjo, de Sotouboua, celui de Davie à Tsévié, le poste d'Aného et enfin le poste de péage de Sanguéra à Lomé.

Le péage de Sanguéra qui fait l'objet de cet article est le lieu d'une pratique anormale qui perdure et prend des proportions inquiétantes. A l'origine de



Véhicule au point de péage



Un véhicule évitant le contrôle

tion à l'aller comme au retour. Dans cette situation je crois que je ne suis pas seul, nous sommes nombreux à le faire, j'en vois beaucoup ».

Vous convenez avec nous que les usagers de ce tronçon créent un

res. C'est une véritable manne qui pourraient éventuellement permettre à la SAFER de faire plus d'investissement ne serait-ce que dans les localités qui abritent les différents postes. Notons que le Togo est l'un des

CAPER puis aujourd'hui de SAFER qui répond aux normes d'un fonds de deuxième génération. La SAFER est un établissement public doté d'une personnalité juridique et d'une autonomie financière et administrative.

des Travaux Publics envisageait des mesures pour renforcer les ressources financières de la Société autonome de financement de l'entretien routier (SAFER). C'est donc au moment où le gouvernement se bat pour concrétiser le diton populaire selon lequel « **la route du développement passe par le développement de la route** » que des togolais véreux se livrent à des pratiques malsaines.

Au-delà des responsables de la SAFER qui luttent déjà pour éradiquer le phénomène, c'est à toute la population du canton de Sanguéra avec à leur tête le chef de canton de ladite localité, les cadres et les jeunes surtout les bénéficiaires des infrastructures de se mobiliser pour apporter une réponse appropriée à cette forme d'évasion des ressources pour le développement intégral de notre pays. Nous y reviendrons dans nos prochains parutions.

A. Fic et SENA LE LIBRE PENSEUR



Un taxi sortant de la piste illicite



Bâtiment scolaire offert par la SAFER

notre constat il y a de cela plus de deux ans, c'étaient quelques camions de sables et des taxis inter urbains qui défiaient la vigilance des responsables du poste, se faufilaient dans des ruelles afin d'échapper au péage. Puis le temps avançant c'était à visage découvert que certains usagers du tronçon Lomé-Palimé se soustrayaient au péage du poste. D'après nos enquêtes, certains riverains avaient même érigé des barricades dans le but de rançonner ceux qui cherchaient à éviter le poste péage. Ils ont été délogés après plus d'un mois d'exercice par la sécurité déployée sur les lieux par les responsables du poste.

Pour ceux qui connaissent bien le site de Sanguéra, il faut reconnaître que la déviation menant au CEG ATTIDJIN en allant à Palimé est devenue une véritable mine d'or pour les fraudeurs et les criminels économiques. Un conducteur de taxi nous a confié ceci, sous couvert d'anonymat « **c'est quand je sens ma sécurité menacée dans la nuit profonde que je décide de passer par le péage et consentir à payer, auquel cas, depuis presque deux ans, je ne paie pas mon droit de passage car je passe toujours par la dévia-**

véritable manque à gagner à la SAFER qui doit naturellement faire face à des dépenses d'entretien du réseau routier et autres investissements sociaux. Les missions assignées à la SAFER dès sa création sont naturellement : la mobilisation des fonds, le financement de la construction de nouveaux postes de péage de même que l'exploitation des postes de péage existants. Cependant nos enquêtes nous ont amené à constater que la SAFER accompagne l'Etat dans la construction et la réhabilitation des infrastructures scolaires nous n'en voulons pour preuve que la récente inauguration d'un bâtiment scolaire dans le canton de Sanguéra notamment au CEG d'ATTIDJIN qui bénéficie pour la deuxième fois d'un bâtiment offert par la SAFER. Ce bâtiment a été équipé de table-bancs.

Revenons aux faits, une observation d'environ une heure de temps, pour les curieux, leur permettra d'évaluer l'érosion économique subie par la SAFER au poste de péage de Sanguéra. Pour notre rédaction, le constat est clair. Plus de 32.400.000 francs CFA estimés de perte annuelle sur la base de 30 taxis fraudeurs par jour de 10 heu-

premier pays à créer un Fonds d'Entretien Routier en 1997. Ce fonds a successivement pris les dénominations de FER, de

Rappelons qu'au terme du conseil des ministres du 30 avril 2014 un exposé conjoint du ministre de l'Economie et de celui

Refus de se présenter à l'élection présidentielle Agbéyomé Kodjo se démarque des autres acteurs

L'Organisation pour Bâtir dans l'Union un Togo Solidaire (OBUTS) était en congrès ordinaire les 30 et 31 janvier derniers. Au cours de cette rencontre les militants de ce parti ont souhaité de vives voix que leur président national, Agbéyomé Kodjo, soit leur candidat à la grande rencontre électorale de cette année. Contre toute attente, le vieux routier de la politique togolaise a décliné cette offre. Le parti OBUTS n'aura donc pas un candidat à cette élection. Et pour cause, la première victime de la gloutonnerie de l'ANC et de la passivité de Zeus Ajavon au sein du CST s'inscrit toujours dans la logique de l'union des forces vives de l'opposition. « La formation politique que j'ai l'honneur de diriger a toujours prôné le rassemblement des forces de l'opposition. Nous l'avons à chaque fois démontré, que ce soit au moment de la création du FRAC à Paris ou au moment de la



création du CST, nous avons toujours prôné le rassemblement des forces de l'opposition. Ceci étant, accepter être candidat hormis les sept candidatures de l'opposition déjà en lice sera fouler aux pieds la dynamique unitaire de l'opposition qu'a toujours recommandé OBUTS », explique Agbéyomé Messan Kodjo, Président national d'OBUTS. Après l'échec cuisant du conclave CST et Arc-En-Ciel, les « candidats uniques » ne cessent de se déclarer. Jean Pierre Fabre choisi par 8 petits partis de l'opposition ne pourra donc faire le poids face aux candidats qui s'annoncent. Agbéyomé Kodjo

demande alors le N°1 du CAP 2015, Jean Pierre Fabre de cesser de rêver pour œuvrer véritablement à l'union de la classe politique. « Nous allons demander à M. Jean Pierre Fabre de descendre de son piédestal pour que nous puissions ensemble démocratiquement choisir celui ou celle qui sera le candidat de toute l'opposition », affirme-t-il. Par cette démarche, l'homme qui a occupé presque tous les postes au sommet de l'Etat se démarque des autres acteurs de l'opposition qui ne font que passer leur intérêt avant celui du peuple. Avec son expérience politique il sait déjà que l'opposition fonce droit vers le mur si elle n'arrive pas à constituer un bloc. Et pourtant, les candidatures sont déjà annoncées et il sera difficile pour ses amis de l'opposition de faire des concessions pour faire passer une seule personne.

Jack NUKUNU

Interview de M. ADOYI Essowavana, Commissaire des Impôts à l'OTR

« La facture normalisée va nous permettre d'améliorer le recouvrement de la TVA de plus de 20%... Lorsque nous allons enregistrer une augmentation de recette au niveau de la Taxe sur la Valeur Ajoutée, nous enregistrerons aussi dans la même période une augmentation en termes de l'impôt sur les sociétés »

L'une des principales innovations de la loi de finances 2015, votée le 30 décembre 2014 est l'introduction de la facture normalisée TVA. Pour mieux informer les opérateurs économiques et la population sur cette nouvelle réforme en cours depuis le 1^{er} janvier dernier, le commissaire des Impôts à l'Office Togolais des Recettes (OTR) a accordé une interview à votre journal Waraa les Vainqueurs. Dans cette interview, il parle de cette réforme et les avantages qu'elle renferme. Lisez plutôt !

WARAA : pourquoi la réforme relative à l'introduction de la facture normalisée dans la loi de finances 2015 ?

ADOYI Essowavana : La facture est un document comptable et commercial dans toute économie moderne. Elle est utilisée dans le monde entier. Elle n'est pas une nouveauté au Togo comme les gens se plaisent à dire. En effet depuis 1985, plusieurs lois successives font obligation aux opérateurs économiques de délivrer des factures à leurs clients, qu'ils soient eux aussi opérateurs économiques ou simples clients. La loi de finance pour la gestion 1995 sur la TVA est venue consacrer ce document qui est devenu la première pièce comptable qui doit en principe faire foi que ce soit entre fournisseur et client ou entre opérateur économique et l'administration fiscale. En effet, l'article 330 du code général des impôts dispose que toute opération commerciale doit être constatée par une facture qui doit remplir un certain nombre de conditions. Mais malheureusement, la pratique quotidienne a démontré que beaucoup de transactions continuent à se faire sans que les factures ne soient fournies aux clients. C'est pour faire face à cette situation que l'Office Togolais des Recettes a introduit dans la lettre de finance 2015 la facture normalisée.

WARAA : Dites-nous en quoi cette réforme va consister ?

ADOYI Essowavana : la facture normalisée oblige tout opérateur économique qui fait des transactions sur le territoire national de délivrer des factures qui ont été auparavant fabriquées par l'Office Togolais des Recettes. Cette facture comporte en plus du numéro d'identifiant fiscal, un hologramme ou une vignette que nous appelons la vignette TVA. A partir de ce moment, aucune entreprise qui est dans le champ d'application de la Taxe de la Valeur Ajoutée ne devra plus utiliser la facture qu'elle-même fabrique. Toutefois, il sera donné autorisation à certaines entreprises qui le demandent de fabriquer elles-mêmes des factures. Par rapport à cela, elles seront obligées d'apposer la vignette de TVA qui sera vendue au niveau de l'Office Togolais des Recettes. Ceci pour dire que, dorénavant sur le territoire national, toutes les factures qui seront utilisées dans des transactions seront des factures reconnues par l'administration fiscale.

WARAA : Quels sont les avantages de cette réforme pour notre pays ?

ADOYI Essowavana : Les avantages, il faut essayer de les voir à plusieurs niveaux. D'abord au niveau du client. Comme vous le savez, lorsque vous achetez un bien et que vous payez, ce qui représente votre acte d'achat, c'est la facture que le fournisseur vous remettra. Et le plus souvent, cette facture est exigée lorsqu'il y a garantie. Sur la facture est mentionné le nombre d'années de garantie. C'est une assurance pour le client. En cas de litige entre le client et son fournisseur, cette facture lui sert aussi de preuve. Deuxième cas, c'est au niveau du client-entreprise. Lorsque vous êtes un producteur, vous avez besoin d'acheter des matières premières. Si vous achetez des matières premières et qu'on vous délivre la facture, sur la facture il est fait mention de la Taxe sur la Valeur Ajoutée. Le code général des impôts dit clairement que lorsque la facture ne remplit pas toutes les conditions, vous n'avez pas le droit de déduire la TVA qui est mentionnée sur la facture. Ça aussi c'est un avantage. Cela veut dire que dorénavant, les factures qui ne porteront pas la vignette fiscale ou qui ne sont pas des factures normalisées ne permettront pas au client de déduire la TVA que le fournisseur lui a facturée. Au niveau du pays, il y a un avantage énorme qu'il faut relever. Parce que la TVA, nous ne cessons jamais de le dire, c'est une taxe sur la consommation, c'est une taxe sur la dépense. Elle n'a rien à voir avec l'impôt sur le bénéfice ou avec l'impôt sur la société. La TVA c'est un dû de l'Etat. C'est pour cela qu'on distingue deux types de redevables en ce qui concerne la Taxe sur la Valeur Ajoutée. Il y a celui qu'on appelle le redevable légal. C'est celui à qui la loi a donné autorisation de collecter la TVA. Il y a maintenant le redevable réel, c'est le consommateur, c'est vous et moi. A partir du moment où la loi dit, lorsque vous achetez un bien et que vous voulez le revendre, mettez une taxe qui est égale à 18% qui m'appartient. Cela veut dire que le législateur vous autorise à collecter la TVA pour le compte de l'Etat. Par rapport à cela, lorsque vous collectez cette



ADOYI Essowavana, commissaire des impôts (OTR)

TVA et que vous ne la reversez pas, cela veut dire que vous détournez les deniers de l'Etat. A partir du moment où la facture normalisée devient une obligation et que l'administration fiscale aura un registre de ceux-là qui vont être dans le champ d'application de la TVA, cela veut dire que les entreprises qui seront autorisées à collecter la TVA pour l'Etat, nous n'aurons plus à faire face à des situations où les gens collectent la TVA et s'autofinancent par cette TVA. La facture normalisée va donc nous permettre d'améliorer le recouvrement de la TVA de plus de 20%, parce que l'introduction de la facture normalisée n'est pas seulement une formalité, mais elle est aussi dissuasive. Aujourd'hui toutes les entreprises sont en train de se mettre au pas. Ceci pour dire que la fraude en ce qui concerne la TVA est en train d'être balayée au niveau du Togo et que les entreprises aussi auront un avantage comparatif dans la mesure où avec la TVA qui sera consacrée sur nos factures normalisées toutes les opérations de transaction seront claires et que le droit d'édition sera aussi possible pour tout le monde.

WARAA : la facture normalisée TVA est-elle déjà effective ? Sinon, à quand son effectivité ?

ADOYI Essowavana : la facture normalisée n'est pas encore effective mais je peux dire qu'elle l'est déjà dans la mesure où la loi de finance 2015 est en actualité. Si nous disons qu'elle n'est pas effective c'est parce que l'Office Togolais des Recettes n'a pas encore reçu la première livraison de ses vignettes de TVA. Nous attendons très rapidement la première livraison et que nous sommes en train d'envisager sa pratique à partir du début du mois de mars 2015

WARAA : l'OTR a pour principale mission, la mobilisation des recettes fiscales et la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale. Quelles sont les retombées de la facture normalisée TVA en terme de recettes mobilisées et quelle est son impact dans la lutte contre la fraude fiscale ?

casion de cerner les vrais chiffres d'affaires sur lesquels seront imputées les dépenses de l'exercice et nous allons dégager le bénéfice comptable et le bénéfice fiscal. Ce sera un effet multiplicateur. Lorsque nous allons enregistrer une augmentation de recette au niveau de la Taxe sur la Valeur Ajoutée, nous enregistrerons aussi dans la même période une augmentation en termes de l'impôt sur les sociétés.

WARAA : comment comptez-vous sensibiliser les opérateurs économiques et les consommateurs en vue d'une bonne application de cette réforme ?

ADOYI Essowavana : nous projetons organiser des rencontres avec les entreprises de la place. D'ores et déjà, nous sommes en train d'envoyer des courriers aux grandes entreprises pour qu'elles viennent pour qu'on leur parle de l'information. Après, ce sera le tour des moyennes entreprises et les très petites entreprises. En plus de ça nous aurons à faire des panneaux sur lesquels nous allons mentionner « clients, exigez la facture sur toutes les transactions. Nous allons aussi faire des sketches pour que les gens comprennent l'importance de la facture normalisée. Au-delà de tout ça, la loi fiscale dans son application mérite qu'on mette les sanctions à côté. Si la sensibilisation ne donne pas les résultats escomptés, nous allons appliquer les sanctions qui ont été prévues par le code général des impôts. Il est dit clairement que lorsque vous fournissez une facture qui n'est pas normalisée, votre client perd le droit d'édition si votre client est aussi un opérateur économique et vous qui n'avez pas utilisé la facture normalisée, vous allez payer une pénalité qui est égale à 200 mille francs.

Propos recueillis et transcrits par WARAA

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
HAUT CONSEIL POUR LA MER
PREFECTURE MARITIME



REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail - Liberté - Patrie

COMMUNIQUE

Le 1^{er} février 2015 aux environs de 08heures, le Centre Opérationnel de la Marine nationale togolaise a reçu de son homologue du Ghana un message faisant état d'un acte de piraterie dont a été victime le navire de pêche nommé LU RONG YUANG YU917 battant pavillon ghanéen, et ayant à son bord 22 ressortissants ghanéens et 06 ressortissants chinois.

Ledit navire a été piraté au large de TAKORADI au Ghana et se trouvait dans les eaux internationales au moment où les autorités togolaises ont été saisies.

Après avoir rendu compte de l'évolution des événements aux différentes autorités nationales, une cellule de crise coordonnée par le Préfet maritime a immédiatement été activée avec l'ensemble des administrations concourant à l'action de l'Etat en mer. Une unité navale de la Marine nationale en patrouille, a reçu l'ordre de se mettre à la poursuite du navire piraté.

Ce patrouilleur de la Marine nationale, après avoir obtenu les autorisations nécessaires a procédé à des injonctions, en effectuant des tirs de sommation et plusieurs tentatives visant à stopper le navire piraté. Mais ces tentatives n'ont pas dissuadé les pirates qui ont poursuivi leur fuite.

Dans ce contexte, 24 otages ont pu se libérer en se jetant à l'eau. Ils ont ensuite été promptement secourus et embarqués à bord des patrouilleurs togolais. Il est néanmoins à déplorer qu'un marin ghanéen blessé par arme blanche par les pirates à bord, a succombé à ses blessures au cours de sa prise en charge. De même, trois autres marins de la même nationalité sont portés disparus quatre marins chinois sont retenus à bord du navire piraté.

Il est également à signaler que la Marine béninoise qui avait été saisie par la Marine togolaise, a déployé un de ses patrouilleurs sur zone pour prendre le relais et poursuivre les pirates.

Dans la gestion de ce malheureux incident, la Marine nationale a prouvé sa capacité à sécuriser les eaux sous juridiction togolaise, et au-delà à intervenir dans les eaux internationales.

Cette crise a été également l'occasion de mettre en évidence la collaboration et le partage d'informations au niveau international dans la lutte contre la piraterie maritime.

Fait à Lomé, le 02 février 2015.

Zoom sur le secteur des mines et de l'énergie

Des progrès remarquables, ces cinq dernières années

Suite de la p 2

Les permis d'exploitation pour les matériaux de construction (gravier concassé) pour le compte des sociétés TOGO RAIL, COLAS AFRIQUE, ETOILE DU GOLFE, CEMAT, EBOMAF, SNCTCP, TGC, SATEM, SNCT, ADEOTI, LES AIGLES, Togo carrière, SHEHU DAN FODIO, CARMAR TOGO, ALMACAR, GEA, STDM, CECO BTP, STG, ALFOGROUP, GER.

Les permis d'exploitation à petite échelle pour le compte des sociétés GRANUTOGO (gravier concassé), SAD (sable lagunaire), GLOBAL MERCHANTS (grenat), STII (sable lacustre).

• Un permis d'exploitation à grande échelle pour l'exploitation du marbre par la société POMAR.

Pour l'ensemble des permis attribués, les travaux se poursuivent assez bien sur le terrain et ont conduit à la création de l'emploi dans les zones où ces sociétés opèrent.

Le laboratoire des mines a réalisé aussi un certain nombre d'activités à savoir : Analyses chimiques et géochimiques de roches, sols, sédiments de ruisseaux sur support Spectrophotomètre d'Absorption Atomique (S.A.A) pour les travaux de recherche ; Analyse des eaux ; Délivrance de certificats d'expédition d'or pour deux sociétés agréées (SOLTRANS et WAFEX) ; Contrôles de substances précieuses et semi-précieuses (or, argent, diamant et autres...).

Pour attirer les investisseurs miniers au Togo, une relecture du Code minier et de ses textes d'ap-

plication est en cours grâce au financement de la Banque mondiale. L'atelier de validation de l'avant-projet de ce nouveau code s'est tenu en juin 2014 et il ne reste que son adoption par le parlement.

Dans le cadre du renforcement des capacités dans le secteur minier, une dizaine de cadre de la DGMG ont bénéficié des formations au pays (programme ATENS) et à l'étranger grâce à la coopération des pays comme l'Australie, la Chine, l'Italie etc.

Voici donc résumées les grandes lignes des activités menées depuis 2010 par la DGMG.

Au niveau du **sous secteur Energie électrique**, les principales activités dans le secteur de l'énergie sur les cinq (5) dernières années se présentent sur deux pôles, éclairage public et éclairage rural

Entamé en 2009, le programme d'éclairage public se poursuit jusqu'à ce jour (2014), plusieurs villes, villages et quartiers de la ville de Lomé ont bénéficié d'une telle initiative. En 2011, 13 rues de la ville de Lomé pour une longueur totale de près de 19,6 Km ont bénéficié de l'éclairage public. Il s'agit notamment des axes suivants : Rue du Grand séminaire, Rue Sagbado, Rue Notre Dame, Portion de la Rue Be PadéSouza, Rue 129 Aflao-Gakli, Cité Millénum, Rue Kilémou, Rue de la Nouvelle Présidence, Rue de France, Avenue François MITTERAND, Avenue calais, Avenue Charles de Gaulle, Avenue Sarakawa.

Aussi les nouveaux villages électrifiés bénéficient systématiquement de l'éclairage public.

Cette politique a permis de renfor-

cer la sécurité dans la ville de Lomé, de réduire les accidents de circulation, de faire émerger des activités génératrices de revenus le long des artères éclairées pour les populations et enfin de contribuer à améliorer l'aspect général de la ville de Lomé.

Ce programme d'éclairage public s'est poursuivi et s'étend dans les villes de l'intérieur et localités rurales où les travaux d'électrification prennent en compte le volet éclairage public des rues, infrastructures communautaires, etc.

Pour l'électrification rurale, elle s'inscrit dans la volonté exprimée par le Gouvernement de réduire la pauvreté en augmentant l'accès des populations rurales aux services énergétiques.

Le secteur bénéficie de l'appui direct de l'Etat à travers le BIE, mais aussi des financements extérieurs. La plupart des projets sont exécutés par la CEET, la DGE fait partie du comité de suivi de l'exécution des projets.

En 2009 :

Le Programme de réhabilitation des structures de production d'énergie (près de 4 milliards) et le programme d'électrification rurale mis en place par l'Etat ont permis d'électrifier plusieurs localités par groupes électrogènes et par extension réseau, les grands artères de la ville de Lomé dont :

- Groupes électrogènes à Mango, Tsifama, Yégué, Etat-major, Kpékpémé, Saligbé, Ahassomé, Tado, Tohoum, groupe mobil etc...
- électrification des localités de Agbandi, etc...

En 2010

Plusieurs localités ont été électrifiées sur le budget de l'Etat (500 millions) dont :

- Électrification rurale dans les régions Maritime et Savanes.
- La réalisation du projet d'électrification rurale financé par la BIDC à hauteur de 6,5 milliards de FCFA à travers un projet qui couvre environ 70 localités rurales réparties dans les cinq régions économiques
- Le projet d'électrification transfrontalier

En 2011

Deux accords de prêt ont été signés pour le secteur de l'énergie notamment :

- 20 milliards de FCFA pour le projet de Renforcement et de construction des alimentations en énergie électrique au Togo
- Le projet d'électrification rurale phase 2 d'un montant de 15 millions de dollars US.
- Le programme d'électrification rurale sur le financement de l'Etat a continué, et permis d'électrifier des localités dans les régions de la Kara, Centrale et Plateaux.

En 2012

Bien que l'appui de l'Etat ait considérablement diminué il a permis d'électrifier les localités de Gadjagan, et NotséMonu en éclairage public.

Le financement de la Société Nationale des Phosphates Togolaises (SNPT) a permis d'électrifier Nyita, Dagbati, Akoumapé.

En 2013

Le financement SNPT une dizaine de localités dans les zones minières, de construire des écoles et centres de santé. Le programme d'éclairage public a permis d'électrifier les chefs-lieux de préfecture. Les localités de Gbodjomé, Abrewokor, Kaniamboua, Toaga, et Katindi ont été électrifiées grâce à 100 millions qui ont été alloués pour

faire l'électrification rurale. Les travaux du projet d'électrification rurale phase 2 ont débuté avec l'électrification de Djabglé à la fin de l'année.

Les tableaux ci-dessous récapitulent tous les projets et localités qui ont été électrifiées dans les 5 dernières années.

En 2014

Le budget alloué pour l'électrification rurale est de 500 millions de FCFA et permettra d'électrifier : Nawaré, KoumougoukanGapéAïthou, GapéTodomé, GapéLanvo, Koka et éclairage public à Adjengré.

- En 2011, le secteur a bénéficié de l'appui de la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) à hauteur de 6,5 milliards de FCFA à travers un projet qui couvre environ 70 localités rurales réparties dans les cinq régions économiques avec la construction de 160 km de réseau BT et 248 km de réseau MT.

Dans cette même vision il a été initié un projet d'électrification transfrontalière avec le Ghana, sur le financement de l'Union Européenne.

Le bilan en 2011 pour l'électrification rurale aura ainsi été de 45 villages électrifiés dans le cadre du projet BIDC et près d'une vingtaine de localités dans les préfectures de DANYI et WAWA par la construction de 60 Km de ligne MT et de 20 Km de ligne BT dans le cadre de l'électrification transfrontalière sur financement de l'Union Européenne (UE) et la contribution des Sociétés d'électricité du Togo (CEB et CEET) et celle du Ghana-ElectricityCompany of Ghana (ECG).

Source : Mines et Energie

Amélioration du climat des affaires au Togo Le gouvernement réduit les coûts de la création d'entreprises

Les autorités gouvernementales continuent d'opérer des réformes pour améliorer davantage le climat des affaires au Togo. Après avoir œuvré pour l'effectivité de la création d'entreprise en 24h, le gouvernement a encore allégé les conditions de créations d'entreprises. En effet, dans un communiqué publié récemment, le gouvernement fait état de l'annulation du paiement de la redevance relative à la déclaration d'existence. A compter du 22 janvier 2015, les opérateurs économiques n'auront plus à payer cette somme qui s'élève à 30 000F pour les personnes morales et 9 000F CFA pour les personnes Physiques. Nous vous proposons l'intégralité du communiqué du gouvernement.

Communiqué du gouvernement

Dans le cadre de la poursuite des réformes entreprises par le Gouvernement pour l'amélioration de l'environnement des affaires dans notre pays et dans le souci permanent d'alléger les conditions de création d'entreprises, le Gouvernement informe les Opérateurs Économiques qu'à compter du 22 janvier 2015, au moment de créer leurs entreprises, ils n'auront plus à s'acquitter du paiement de la redevance relative à la déclaration d'existence (30.000 FCFA pour les Personnes Morales et 9.000 FCFA pour les Personnes Physiques).

Pour chaque déclaration d'existence, un timbre fiscal de 1000 N° 58 - Mercredi 04 Février - 2015



FCFA sera exigé comme le précise la note de service N°002-2015/OTR/CG du 22 janvier 2015 prise par Monsieur le Commissaire Général de l'OTR portant suspension de paiement de redevance à la création d'entreprises : cf. extrait ci-dessous: «En attendant l'abrogation des dispositions du Code Général des Impôts, notamment les articles 243 et 747-2, je demande à tous les services impliqués dans la procédure de création d'entreprise de procéder à la déclaration d'existence sans paiement de redevance. Seul un timbre fiscal de mille (1000 FCFA) sera exigé pour chaque cas.» Par conséquent, les frais de prestation établis conformément à l'arrêté 011/MCPSP/CAB/DPSP du 13 avril 2012 relatif aux formalités de création d'entreprises au Togo sont désormais fixés comme suit : Personne Morale : 29250 FCFA contre 58.250 FCFA Personne Physique : 25.400 FCFA contre 34.400 FCFA

Dans le but d'établir des partenariats potentiels pour la relance de son tourisme LE TOGO ÉTAIT À LA FOIRE INTERNATIONALE DU TOURISME "FITUR"

Le tourisme togolais qui, jadis était la 3ème source de revenu pour le pays, est devenu un secteur quasi-oublié de nos jours. Conscients donc de cette situation, les responsables de ce département travaillent depuis un temps pour changer cette image et impulser un dynamisme nouveau. C'est dans cette perspective que le TOGO a participé pour la première fois à la Foire Internationale du Tourisme FITUR, du 28 Janvier au 1 Février 2015 à Madrid, grâce au parrainage de la société PefacoHoteles.

Selon le communiqué rendu public, le Ministère du Tourisme Togo a accueilli tout au long de la semaine les participants dans le Hall 6 AFRIQUE / MOYEN-ORIENT au stand 6D11. Le Ministère du Tourisme du TOGO et les opérateurs privés qui l'accompagnaient : Alba Travel Services, Transafrika et PefacoHoteles ont rejoint les Professionnels présents afin de prendre contact avec des experts du secteur et établir des partenariats potentiels contribuant ainsi au développement du tou-



risme au Togo. Dès la première journée, le stand Togolais a attiré l'attention des médias internationaux tels que Newsweek et Euronews, et celle de curieux passants qui ont été ravis de sa première participation.

FITUR est le point de rencontre international des professionnels du tourisme. Lors de l'édition 2014, la tendance à la reprise du tourisme a été confirmée avec pas moins de 9.083 entreprises exposantes de 165 pays / régions, 120.231 participants professionnels, 97.549 personnes du public non professionnel et 7.368 journalistes de 60 pays.

Ils se sont tous réunis à la foire FITUR pour transformer les loisirs en affaires et les affaires en développement, une attente qui démontre l'importance de la foire sur la scène internationale. PefacoHoteles, une filiale de GrupoPefaco, a été créée en 2009 avec l'ambition de devenir un acteur clé dans le secteur du tourisme en Afrique. PefacoHoteles construit actuellement le complexe hôtelier PefacoHôtel Prestige Lomé 5*, composé d'un hôtel de 198 chambres et d'un centre de conférences international sur la plage de la capitale togolaise. À travers ce parrainage, Francis Perez, Président de GrupoPefaco, a la volonté d'accompagner les institutions touristiques du Togo dans la promotion de ce pays extraordinaire, où le groupe est présent depuis 1997 à travers de la société Lydia Ludic Togo et emploie actuellement plus de 400 personnes.

La rédaction

COMMUNIQUE COUR CONSTITUTIONNELLE ELECTION PRESIDENTIELLE

Le processus électoral en vue de l'élection présidentielle de 2015 vient de prendre un autre tournant. Selon un communiqué de la Cour constitutionnelle en date du lundi 2 février 2015, le scrutin présidentiel de 2015 sera ouvert entre le 17 février et le 5 mars prochains.

« Aux termes de l'article 61 de la Constitution du 14 octobre 1992, le scrutin relatif à l'élection présidentielle doit être ouvert 75 jours au plus tôt et 60 jours au plus tard avant la fin du mandat présidentiel en cours. Le mandat ayant débuté le 4 mai 2010, date de sa prestation de serment, il prend fin le dimanche 3 mai 2015. En conséquence, le scrutin est ouvert sur convocation du corps électoral », indique le communiqué.

La Cour constitutionnelle invite par la même occasion, les Togolais intéressés par cette élection, à faire acte de dépôt de candidature 45 jours avant le scrutin, conformément à l'article 153 de la loi n° 2012 du 29 mai 2012, modifiée par la loi n° 2013 du 19 février 2013 et la loi n° 2013-008 du 22 mars 2013, portant code électoral.

Au sein de l'opposition togolaise, plusieurs candidats se sont déjà positionnés pour prendre part à cette élection. On compte au total sept (7) candidats.

Cependant, le parti au pouvoir, l'Union pour la République (UNIR) n'a pas encore investi son candidat, même si les probabilités sont fortes pour que ce soit le chef de l'Etat sortant, Faure Gnassingbé, au pouvoir depuis 2005.



COUR CONSTITUTIONNELLE DU TOGO
Lex est quod notamus

Lomé, le

Mise au point de la Cour constitutionnelle

Conformément à l'article 61 de la Constitution du 14 octobre 1992, « le scrutin est ouvert sur convocation du corps électoral par décret pris au conseil des ministres quinze (15) jours au moins et soixante quinze (75) jours au plus avant l'expiration du mandat du président en exercice ». Cela signifie que le décret de convocation du corps électoral doit être pris quinze (15) jours au moins (soit le 17 février 2015) et soixante-quinze (75) jours au plus avant l'expiration du mandat en cours (soit le 04 mars 2015).

La convocation du corps électoral n'est donc pas synonyme de jour du scrutin. Il en est de même du scrutin qui est l'essence des opérations de vote ou d'élection.

Fait à Lomé, le 02 Février 2015

Président
Aboulaye ISSOUMBA

CTDC/CGA, Lot n°15
BP 1301 LOMÉ - TOGO
Email: info@ctdc-togo.net

Tel: +228 22 81 08 40
Fax: +228 22 81 08 40

CAP 2015 dans les savanes Fin de la ballade de J-P Fabre et compagnie

Le Combat pour l'Alternance Politique en 2015 (CAP 2015) a bouclé sa ballade politique cette semaine. Entamée il y a plus d'une semaine, cette campagne de sensibilisation et de mobilisation des « bêtes électorales » a conduit une délégation du CAP 2015 dans l'extrême nord de notre pays ; principalement dans la région des Savanes.



Il était question, au cours des meetings avec les laborieuses populations du nord, de leur faire le point relatif à l'actualité politique de l'heure c'est-à-dire de les situer sur la question des réformes politiques et surtout d'exhorter les militants et sympathisants à se faire enrôler sur les listes électorales le moment venu afin de participer au vote. Car pour les responsables du CAP 2015, avec ou sans réformes politiques, il ne sera pas question de boycotter les élections.

Cette attitude tranche avec l'ancienne posture qui faisait des réformes la condition sine qua non pour leur participation à une éventuelle élection au Togo. La tournée politique est la chose la plus normale en politique, mais celle qui vient de boucler le CAP 2015 suscite une agita-

tion au sein de la classe politique de l'opposition. Ainsi depuis le début de cette tournée, nombreux sont les partenaires du CAP 2015 à se poser la question sur l'opportunité de cette activité politique. Et si elle était opportune, la question de la composition de la délégation de ce regroupement de partis de l'opposition se pose et aussi indique clairement l'orientation idéologique du CAP 2015 avec au centre du jeu les durs de l'ANC.

Le Togo est un pays chargé d'histoires et poser une action politique majeure de cette nature au Togo est une preuve d'amateurisme et de légèreté politique. Nos hommes politiques doivent encore retourner à l'école de la stratégie et de la tactique politique auquel cas ils sont dans l'obligation de céder le plancher.

SENA

Campagne de sensibilisation à la révision des listes électorales Les cadres UNIR étaient dans toutes les localités des zones 2 et 3 le weekend passé

Le week-end du 30 au 31 janvier dernier, la machine infernale du mouvement des cadres UNIR s'est déployée simultanément dans toutes les préfectures et tous les cantons des zones 2 et 3 pour sensibiliser les populations à la révision des listes électorales. Ainsi, dans la préfecture de la Kozah par exemple des meetings ont été organisés au même moment dans les 15 cantons et les 12 zones de la commune de Kara. Au cours de ces rencontres qui ont drainé d'importantes foules, les cadres et les points focaux locaux du parti ont insisté sur la nécessité pour les jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans d'aller se faire inscrire sur les listes électorales. Tous les jeunes sans distinction de partis et les

personnes qui ne s'étaient pas faites inscrire lors des législatives de 2013 ont été invités à saisir l'occasion pour avoir leur carte d'électeur pour accomplir le moment venu leur devoir civique.

Sont concernés aussi par cette opération, tous ceux qui ont perdu leur carte de 2013. Ils ont aussi demandé à ceux qui entre temps ont changé de lieu de résidence d'aller obtenir un transfert. Ces réunions se sont tenues partout dans une atmosphère de convivialité mais ce qu'il faut retenir après les débats c'est que les attentes des populations sont énormes et que les campagnes qui s'annoncent seront difficiles pour chaque parti.

W. Maléki

CAN 2015 : calendrier des demi-finales de la Coupe d'Afrique

Le calendrier et le programme des demi-finales de la CAN 2015 sont connus depuis quelques jours. Ce sont d'abord la République démocratique du Congo et la Côte d'Ivoire qui s'affrontent le **mercredi 4 février à 20 heures, à Bata**. Les Ivoiriens, coachés par le Français Hervé Renard, ont fait forte impression en quarts de finale, en battant l'Algérie (3-1) qui faisait figure de favori de la compétition. La RDC, elle, revient de loin puisqu'elle battu son voisin le Congo en inscrivant quatre buts dans les 25 dernières minutes du match, après avoir été menée 2-0 (score final 4-2). Dans ce match, la Côte d'Ivoire, si elle joue à son meilleur niveau, devrait dominer son adversaire et se qualifier pour la finale.

L'autre demi-finale de cette Coupe d'Afrique 2015 oppose le Ghana à la Guinée équatoriale, le pays orga-

nisateur. Le match se déroulera le jeudi 5 février à 20 heures dans le stade de Malabo. En quarts de finale, le Ghana, emmené par les frères Ayew, a facilement dominé la Guinée (3-0). La qualification de la Guinée équatoriale a, elle, souffert de nombreuses contestations. Vainqueur de la Tunisie (2-1, après prolongations), le pays organisateur a été éliminé dans les arrêts de jeu grâce à un penalty litigieux accordé par l'arbitre mauricien. La Tunisie a crié scandale tandis que la Guinée équatoriale a répondu que c'est la Tunisie (22e au classement FIFA) qui devrait avoir « honte » d'avoir perdu contre une équipe classée à la 118e place au classement FIFA...

Le calendrier des demi-finales
Mercredi 4 février 2015 (20h) : RD Congo - Côte d'Ivoire
Jeudi 5 février 2015 (20h) : Guinée équatoriale - Ghana

SAVOIR

NEWS

La Première Agence de Presse Privée au Togo
www.savoirnews.net

L'INFO en continu 24H/24

Tél (228) 90 04 19 64 / 91 45 34 50 / 99 35 29 23

E-mails : savoir.news@yahoo.fr / info@savoirnews.net

JE SUIS NATA, SAUVEZ-MOI !

s'il-vous-plait
faites-moi un don

Né le 14 juillet 2010 à Dapaong au nord du Togo, à peine 6 mois, 9 kg, 57cm), le bébé Nataniman KOLANI de mère apprentie couturière âgée de 22 ans et d'un père en classe de terminale s'accroche à la vie malgré la douleur et les pleurs.

Le nourrisson souffre d'une malformation (meningo-encéphalocèle) grave à la tête mais curable aux bons soins de AIMES-AFRIQUE.



L'enfant Nataniman KOLANI a grandement besoin de votre générosité pour vivre et grandir.

Par virement : N° 7090141407717001

Code Swift : ECOCTGTG RIB 60

Par chèque : AIMES-AFRIQUE (NATA KOLANI)

Par Western Union : Mme AMOUSSOU Atsoupi Delali Erica

Par Moov Flooz : *155*2*97966760*Montant à envoyer*Code de sécurité de votre compte Flooz #

fais un geste et sauve une vie

Merci de nous contacter sur 777 (Moov)

Sur 900028595 (Togocel)

Sur 23201513 (Ilioco)

Par mail : info@aimes-afrique.org



URATEL



La liste des donateurs à consulter sur le site www.aimes-afrique.org*

*Après accord des donateurs - Liste actualisée chaque 15 du mois